



# CONCOURS DU MEILLEUR PROJET ASSOCIATIF 2014

## DOSSIER D'INSCRIPTION

*Date limite de dépôt des dossiers*

**DIMANCHE 15 JUIN 2014**

*Au delà de cette date, les dossiers déposés ne seront pas pris en compte.*



**Maison de la Vie Associative  
Terre plein du Jeu de Mail  
Rue du 11 Novembre  
59 140 Dunkerque  
☎ 03.28.66.54.20**

**🌐 [www.associations-dunkerque.org](http://www.associations-dunkerque.org)**

**Mlle LEMAIRE Manon  
✉ [manon.lemaire@mva-dunkerque.org](mailto:manon.lemaire@mva-dunkerque.org)**

**Mme MINNE Agathe  
[agathe.minne@mva-dunkerque.org](mailto:agathe.minne@mva-dunkerque.org)**

**Avant de remplir, veuillez vous référer au règlement du concours se trouvant à la fin du dossier**

<b>Nom et prénom des participants</b>	<b>Age</b>	<b>Adresse complète</b>	<b><u>Si étudiant :</u> Etudes réalisées en 2013-2014 et lieu</b>	<b><u>Si actif :</u> Profession Lieu</b>

➤ **Si le projet émane d'une association**

Il est impératif de choisir dans le groupe, un responsable de projet qui se chargera de nous communiquer toutes les informations nécessaires durant la période du concours.

**Informations sur le responsable de projet**

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse complète : .....  
.....  
Code Postal : |\_|\_|\_|\_| Ville : .....  
Téléphone : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| E-mail : .....@.....  
Nom de son association.....

➤ **Si le projet se fait dans le cadre scolaire ou universitaire**

Nom de l'établissement : .....  
Code Postal : |\_|\_|\_|\_| Ville : .....

**Intitulé du projet :**

--

**Brève description du projet :**

--

**Objectifs précis du projet :**

**Quel est le thème du projet ?**

- Sportif
- Humanitaire
- Social
- Environnemental
- Culturel
- Autre, précisez : .....

**Quel est l'origine du projet ?**

**Quelles sont les motivations du ou des porteur(s) du projet ?**

**Des résultats ont-ils déjà été obtenus ?**

- Oui
- Non

**Si oui, lesquels ?**

### **Pièces à joindre au dossier d'inscription :**

- Un rapport « détaillé » présentant le groupe de projet, les motivations des membres, l'objectif du projet, les besoins matériels et financiers, l'avancement du projet, les valeurs représentées, le lieu où doit être réalisé le projet...)
- Une photocopie des cartes d'identité des participants
- Une photocopie des cartes d'étudiants des participants s'ils sont étudiants

# REGLEMENT

*La Maison de la Vie Associative dunkerquoise (MVA) organise un concours à destination des associations et en particulier aux jeunes porteurs d'un projet à but non lucratif (humanitaire, social, sportif, environnemental, culturel, etc.). Le but de ce concours est d'élire et primer le meilleur projet afin d'encourager l'esprit créatif et d'initiative des jeunes entrepreneurs.*

## **ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ADMISSION**

Le concours est ouvert à toutes associations indépendantes ayant un projet à but non lucratif. Le porteur du projet doit avoir moins de 30 ans et résider dans la zone de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

## **ARTICLE 2 : CRITERES DU PROJET**

Le projet doit impérativement avoir un but associatif (humanitaire, social, sportif, environnemental, culturel...) et non lucratif. Ne seront acceptés que les projets déjà structurés, fiables et réalisables.

## **ARTICLE 3 : ADHESION A LA MVA**

La MVA aide les associations au montage de leurs projets. Elle les aidera à définir et établir leur projet. Pour cela, l'adhésion à la MVA est nécessaire mais celle-ci est offerte.

## **ARTICLE 4 : PRESELECTION**

Tous les projets qui concourent devront dans un premier temps, être présentés dans des dossiers écrits qui feront l'objet d'une présélection. Les dossiers ne correspondant pas aux critères seront dès lors écartés. Ensuite les projets retenus lors de la présélection devront être présentés à l'oral devant un jury.

## **ARTICLE 5 : JURY**

Le jury sera composé des membres de la MVA, d'une étudiante coorganisatrice du concours et d'éventuels partenaires. 1 à 3 personnes au maximum peuvent présenter le projet de leurs associations devant le jury. Les présentations orales auront lieu le lundi 23 juin 2014.

## **ARTICLE 6 : EVALUATION**

L'évaluation de la présentation écrite portera sur les critères suivants : la qualité du projet, son originalité, sa fiabilité, sa pertinence du projet et les motivations du porteur. L'évaluation de la présentation orale portera sur les échanges, la qualité de l'oral, la vie de groupe et les motivations réelles.

## **ARTICLE 7 : PRIX**

Les meilleurs projets seront primés et 5000€ de prix leur seront décernés. La remise des prix s'effectuera le mercredi 25 juin 2014. Chaque association qui aura eu un projet primé, disposera d'un an à compter de la date de remise des prix, pour mettre en œuvre son projet. En cas de non respect de cette condition, la MVA se réserve le droit de demander la restitution intégrale du prix reçu.

## **ARTICLE 8 : SUIVI DES PROJETS**

Chaque association lauréate s'engage à communiquer à la MVA et par tous les moyens, son état d'avancement dans la réalisation du projet primé.

## **ARTICLE 9 : MODALITES D'INSCRIPTION**

Un dossier d'inscription sera à retirer à la Maison de la Vie Associative Dunkerquoise ou à télécharger sur le site [www.associations-dunkerque.org](http://www.associations-dunkerque.org)